

BURKINA FASO

Population : 16 967 845 (Banque Mondiale 2011)

Population vivant un milieu rural : Quatre-vingts pour cent de la population est rurale, vivant principalement par l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture sur les petites exploitations familiales (USAID, 2010).

IDH : 0,331 (UNDP, 2011)

Superficie : 274 000 km² (Banque Mondiale 2011)

Surface arable : 17,7 % de la superficie totale (USAID, 2010)

Principales productions : sorgho, mil, maïs, arachides, riz (Wikipedia, 2012)

Créé précédemment dans le cadre de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), la nouvelle loi sur les régimes fonciers en milieu rural (adoptée en juin 2009) permet la reconnaissance juridique des droits légitimés par des règles et des pratiques coutumières.

Dans les zones rurales, les règlements fonciers coutumiers ont identifié des transactions et des allocations foncières, bien que dans certaines communautés des transactions foncières monétaires et la pression croissante sur les ressources foncières sont entrain d'éroder la capacité des systèmes coutumiers de gestion des ressources foncières.

La nouvelle loi renforce la décentralisation et la déconcentration de l'autorité sur les questions foncières, et prévoit également la formalisation des droits d'utilisation individuels et collectifs et la possibilité de transformer ces droits en droits privés. (USAID, 2012).

AMPLEUR DES TRANSACTIONS FONCIÈRES

Peu d'acquisitions massives sont répertoriées au Burkina Faso, comme en témoignent les données de Land Matrix.

Acquisitions des terres au Burkina Faso – LandMatrix, 2012			
Investisseur	Siège	Production	Hectares
Biocarburant SA (MBSA)	Pays-Bas	Jatropha	1000

ACTEURS MOTIVATIONS et PERCEPTIONS

Au Burkina Faso, l'accapement des terres se manifeste par l'achat de vastes étendues de terres dans les régions fertiles par de grands opérateurs économiques et des personnalités haut placés qui se lancent dans l'agro-business au détriment de l'agriculture familiale (Farm Land Grab, 2010).

MÉCANISMES

Les principaux actes de reconnaissance et de protection des droits fonciers au Burkina Faso sont :

- Les chartes foncières posent les principes, les règles, les pratiques et les interdits qui encadrent l'usage des ressources naturelles dans un milieu donné. Elles peuvent être villageoises, inter-villageoises ou communale.
- L'attestation de possession foncière (APF), individuelle ou collective, constate les droits légitimement exercés sur une terre rurale du fait des us et coutumes locaux. Opposable à des tiers, elle est cessible mais ne peut pas servir de garantie bancaire.
- L'accord de prêt encadre la nature, la durée et les contreparties du transfert de droits entre un possesseur foncier et un tiers.
- Il est complété par des baux à ferme et des autorisations de mise en valeur de terres rurales (Grain de sel, 2012)

CONSÉQUENCES

Les impacts des acquisitions de terres au Burkina Faso ne sont pas encore recensés, mais ils pourraient être liés à la pratique du droit foncier dans le pays. Même si les intérêts des femmes rurales sont inclus et exprimés dans les politiques et les plans du Burkina Faso, ces plans n'ont pas encore abouti à des changements positifs.

À travers le Burkina Faso, le droit coutumier ne donne pas aux femmes un accès direct à la terre. Les femmes sont cependant souvent en mesure d'obtenir des droits indirects à la terre en passant par à leurs maris ou à un homme dans la lignée de son mari.

Les migrants dont les ancêtres n'ont pas été réglé officiellement l'acquisition d'une région maîtrisent moins leurs droits d'usage que des «locaux» qui ont revendiqué et exercé des droits d'usage depuis toujours. Dans le sud-ouest, les migrants qui sont venus avant les années 1980 ont tendance à avoir assez sécurisé l'accès à leurs terres. Les nouveaux migrants cependant, peuvent être forcés à tout moment de quitter la terre qu'ils ont empruntée.

En vertu de la nouvelle loi foncière rurale, seules les terres enregistrées peuvent être louées à long terme. Sans droits reconnus par la loi, les utilisateurs des terres rurales sont également à risque que l'État les évince de leurs terres. La RAF ne promet pas de compensation pour l'expropriation des droits coutumiers.

POINTS AVEUGLES ET RECOMMANDATIONS

Il y a peu de recherches exclusives au Burkina Faso et les informations manquent sur l'ampleur de l'acquisition de terres dans ce pays. Il est difficile d'évaluer quelles sont les régions touchées par ce phénomène, et encore plus qui sont les acteurs impliqués. Land Matrix ne répertorie qu'une seule acquisition de terre au Burkina Faso, tandis que GRAIN n'en répertorie aucune. Les impacts sur la population en général sont encore peu évalués et on ne peut qu'induire les conséquences des acquisitions de terres massives sur les femmes et les migrants, de part leur conditions et leurs droits précaires. Il apparaît que la réforme agraire est un enjeu important qui a un impact sur les conditions de vie des paysans et de la population vivant en milieu rural. Deux textes font mentions d'achat de terres par des fonctionnaires et des promoteurs, sans toutefois détailler la taille, le montant, les retombées et les motivations derrière ces acquisitions.